

# Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

**Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles**

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

**Permanence Administrative au bureau du Club - du Lundi au Vendredi de 17h30 à 20h30 sauf Mercredi de 16h00 à 19h00,**  
hors Jours fériés et vacances scolaires.

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

## Saison Sportive 2020/2021 pour **Nouvel Inscrit au Club**

### Conditions d'Inscription < Groupes Compétition > Natation Course & Natation Artistique

#### “Pièces obligatoires à remettre lors de l'inscription”

##### Feuille de Renseignements Inscription :

Vous la trouverez ci-jointe. Elle est à compléter et à signer.

##### Certificat Médical - Nouvelle Inscription :

remettre un **Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la Natation d'Entraînement et de Compétition** mentionnant :  
Nom, Prénom, date Naissance, **avec date postérieure au 15/07/20** (moins de 3 mois du début Activité), signé par un Médecin habilité.

##### Feuille de renseignements “Licence Fédérale F.F.N avec Assurance” (recto-verso) << à lire attentivement >> :

Lors du dossier constitué et renseigné pour votre Inscription au Club, vous devez impérativement compléter et signer l'imprimé “Feuille de Renseignements et Assurance” < Licence F.F.N > (**à imprimer et à signer en deux exemplaires**).

##### Photo d'Identité :

Joindre **1** photo d'identité récente de **l'année en cours** (avec nom et prénom précisés au verso).

##### Règlement Intérieur :

Vous le trouverez en pièce jointe. Il est à lire attentivement.

##### Tarifs:

<b>Frais d'Inscription</b> “hors Cotisation - Saison Sportive” (Nouveau Nageur lors de sa 1ère inscription)	=	<b>25 Euros</b>
<b>Cotisations “Saison Sportive” y compris coût de la Licence Fédérale</b>		
- <b>Groupes Natation Course :</b> Avenir // Jeune // Junior // Toutes Catégories	=	<b>275 Euros</b>
- <b>Tous Groupes Natation Artistique :</b>	=	<b>284 Euros</b>
<i>Dégressivité Tarifaire uniquement sur Cotisation « Natation »</i>		
- Pour <b>2ème</b> Personne du même Foyer Parental inscrite en <b>Activité Natation</b> (hors participation dotation équipement) <b>Nat. Course</b> = <b>255 Euros</b> et <b>Nat. Artistique</b> = <b>264 Euros</b>	=	1ère dégressivité:
- Pour <b>3ème</b> Personne et plus du même Foyer Parental inscrite en <b>Activité Natation</b> (hors participation dotation équipement) <b>Nat. Course</b> = <b>235 Euros</b> et <b>Nat. Artistique</b> = <b>244 Euros</b>	=	2ème dégressivité :
+ <b>Participation dotation obligatoire:</b> bonnet, survêtement (veste, short) + tee-shirt (couleurs du Club) “Groupes Compétition”	=	<b>55 Euros</b>

Passé le 30 Janvier 2021, plus aucun paiement de substitution sur une cotisation déjà payée, tel que le chèque de C.E, le Pass92, Coupon Sport, Chèque Vacances ou autre ne sera pris en compte, accepté.

Mode de règlement souhaité: de préférence par chèque à établir à l'ordre de Suresnes Sports Nautiques (S.S.N).

*Chaque entraînement a toujours lieu hors jour férié et hors vacances scolaires (petites et grandes).*

#### Admission:

*Après passage avec succès d'un test de Natation, l'admission au Suresnes Sports Nautiques ne deviendra effective qu'après dépôt complet et signé du dossier d'inscription, à savoir :*

- Certificat Médical et photo récente d'identité,
- Feuille de Renseignements Inscription datée et signée, revêtue de la mention “lu et approuvé”,
- paiement du montant de la Cotisation pour la Saison Sportive 2020/2021 en cours avec frais d'inscription pour tout nouveau Nageur au Club ou si interruption d'inscription en 2019/2020 + participation à la dotation d'un Équipement pour Groupes Compétition et éventuel coût du Transfert pour Nageur inscrit dans liste de haut niveau
- Signature de la feuille renseignement Licence/ Assurance de la Fédération Française Natation, de la Mutuelle des Sportifs et Garanties optionnelles SPORTMUT-FFN

**le (la) Nageur (se) pourra alors prendre part aux Entraînements et aux Compétitions.**

Si une carte du Club vous est remise, celle-ci doit pouvoir être présentée à tous moments au cours de nos séances.

Un contrôle à l'entrée de la piscine est systématiquement effectué par le Personnel Municipal qui s'assure du jour et de l'horaire de votre activité au S.S.N.